

13 juillet 2017

## **La seconde « mesure d'audience » syndicale de 2017. Un analyseur des dynamiques syndicales en France**

- Congrès AFSP 2017 / Montpellier / texte provisoire -

En mars 2017, le ministère du Travail publiait les résultats de la deuxième « mesure d'audience pour la représentativité syndicale », couvrant la période 2013-2016. Depuis la loi « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » du 20 août 2008, cette « mesure » détermine quels sont les syndicats représentatifs, soit les interlocuteurs obligés des employeurs au niveau des entreprises, des branches d'activité et au niveau national interprofessionnel. C'est également en fonction de ces résultats que les gouvernements fixent la liste des organisations invitées à participer aux concertations sur les réformes sociales inscrites à leur agenda.

Ce label représentatif nécessite que les organisations syndicales obtiennent au moins 10% des suffrages exprimés lors des élections professionnelles dans les entreprises ou 8% aux autres niveaux – branche d'activité et niveau national interprofessionnel – par agrégation des résultats intervenus dans les entreprises auxquels s'ajoutent les résultats de deux autres scrutins : ceux des élections organisées pour les salariés des très petites entreprises (élections TPE)<sup>1</sup> ainsi que ceux du collège des salariés de la production agricole lors des élections aux chambres d'agriculture. Ce système s'est substitué à la présomption irréfragable de représentativité dont bénéficiaient cinq organisations syndicales – CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC – antérieurement à la loi de 2008.

Dans un communiqué de presse du 31 mars 2017, le ministère du Travail se félicitait que « plus de 5,6 millions de salariés » se soient exprimés, « soit 195 518 salariés de plus que lors de la précédente mesure de l'audience syndicale », qui couvrait la période 2009-2012. Suivait le tableau des résultats repris ci-dessous (tableau 1).

Ces élections et ces résultats soulèvent en réalité diverses questions. En effet, la « représentativité » des organisations syndicales affichée paraît globalement problématique. La participation électorale se révèle bien faible même si sa dégradation – ou sa faiblesse structurelle – varie selon le type de scrutin. Plus au fond, il est intéressant de préciser comment est construite cette « mesure », d'en souligner les questions qu'elle pose, avant d'analyser l'évolution des audiences syndicales qu'elle donne à voir.

---

<sup>1</sup> Ces élections concernent les entreprises comptant de 1 à 10 salariés, qui échappent aux élections des délégués du personnel (à compter de 11 salariés) ou des comités d'entreprises ou délégation unique du personnel (à compter de 50 salariés).

**Tableau 1 : « Résultats du calcul de l'audience syndicale 2017 »**  
(niveau national interprofessionnel)

	Voix	% des suffrages exprimés	« Poids relatifs » (entre organisations représentatives)
Nombre de salariés inscrits	13 244 736		
Votants	5 664 031		
Suffrages exprimés	5 243 128		
Taux de participation	42,8 %		
CFDT	1 382 647	26,4	30,3
CGT	1 302 776	24,8	28,6
FO	817 570	15,6	17,9
CGC	559 305	10,7	12,3
CFTC	497 361	9,5	10,9
UNSA	280 555	5,4	-
USS	181 405	3,5	-
Autres listes	209 227	4,0	-

NB : Reprise du titre officiel du tableau selon le ministère du Travail (mais, en réalité la « mesure » correspond à la période 2013-2016, même si le « calcul » a été réalisé en 2017). Dans un souci de simplification, les audiences ont été arrondies à l'entier et les pourcentages de voix à une décimale.

Source : ministère du Travail.

## 1. La construction de la mesure de représentativité syndicale

Le ministère du Travail ne détaille pas la « construction » de la mesure de l'audience syndicale. Il ne publie que des données agrégées au plan national (et, au contraire de 2013, n'a pas publié de résultats en fonction des branches). S'il dit opérer dans « un très grand souci de transparence », on ne connaît pas en réalité le détail des données compilées. Certes, le ministère du Travail indique que la mesure de l'audience syndicale est le fruit d'un « processus de grande ampleur de compilation des résultats des élections professionnelles, puisque chacun des procès-verbaux retenus dans le cadre de la mesure de l'audience a fait l'objet de près de 90 contrôles afin de vérifier sa conformité à une grille d'analyse élaborée en concertation avec les partenaires sociaux et de garantir la fiabilité et la robustesse de la mesure ». Mais, là encore, on ignore tout des contrôles qui sont effectués. Tout paraît finalement se passer dans une sorte d'entre-soi entre statisticiens et hauts-fonctionnaires du ministère du Travail, d'une part, et partenaires sociaux participant au Haut conseil du dialogue social, d'autre part (soit les organisations représentatives – syndicales ou d'employeurs – au niveau national interprofessionnel).

Cela dit, on dispose par ailleurs des résultats des « élections TPE » ainsi que de ceux du collège de la production agricole des chambres d'agriculture. On peut donc recomposer partiellement la construction de la mesure de l'audience syndicale et déduire des résultats des deux scrutins précédents ceux des élections aux comités d'entreprise qui, depuis 2008, ne font plus l'objet d'une publication particulière, interrompant une longue série de résultats détaillés depuis 1966 (les dernières

élections aux comités d'entreprise qui ont fait l'objet d'une publication spécifique concernant les années 2005-2006)<sup>2</sup>.

Le tableau 2 précise la construction de la mesure d'audience qui additionne donc les résultats de trois scrutins de différentes natures. Mais ceux des élections des comités d'entreprise (et éventuellement des délégations uniques du personnel [DUP] et des délégués du personnel [DP]) ne sont donc plus publiés en tant que tels bien qu'ils concernent le plus grand nombre d'électeurs et soient les plus significatifs puisqu'il s'agit d'élections effectivement intervenues dans les entreprises où des syndicats sont implantés et présentent des listes de candidats. Les autres scrutins peuvent apparaître plus virtuels. Ils n'interviennent pas directement sur le lieu de travail, ne contribuent pas à la désignation d'institutions propres à celui-ci et se font uniquement sur sigle syndical. En 2012, les premières élections TPE ne contribuaient même pas à la désignation d'une institution particulière. Il s'agissait simplement d'une sorte de sondage grandeur nature pour mesurer la confiance dans les syndicats avant que ne soient finalement instituées en 2017 – par la loi Rebsamen du 17 août 2015 « relative au dialogue social et à l'emploi » – des commissions paritaires régionales interprofessionnelles, au rôle encore flou, mais issues des résultats des élections TPE.

**Tableau 2** : La construction de la mesure de l'audience syndicale de 2013-2016

	Mesure de l'audience syndicale 2013-2016		Salariés TPE 2016-2017		Salariés de la production agricole 2013		CE, DUP, DP (par déduction) 2013-2016	
	Voix	% suff. exp.	Voix	% suff. exp.	voix	% suff. exp.	Voix	% suff. exp.
Inscrits	13 244 736		4 502 621		316 004		8 426 111	
Votants	5 664 031	42,8	330 928	7,3	50 945	16,1	5 282 158	62,7
blancs et n. exprimés	420 903	3,2	7 306	0,2	2 468	0,8	411 129	4,9
	5 243 128	39,6	323 622	7,2	48 477	15,3	4 871 029	57,8
CGT	1 302 776	24,8	81 286	25,1	16 778	34,6	1 204 712	24,7
CFDT	1 382 647	26,4	50 122	15,5	11 218	23,1	1 321 307	27,1
FO	817 570	15,6	42 117	13,0	4 762	9,8	770 691	15,8
CFTC	497 361	9,5	24 082	7,4	6 334	13,1	466 945	9,6
CGC	559 305	10,7	10 928	3,4	6 922	14,3	541 455	11,1
UNSA	280 555	5,4	40 429	12,5	1 169	2,4	238 957	4,9
USS	181 405	3,5	11 324	3,5	101	0,2	169 980	3,5
Autres	209 227	4,0	63 334	19,6	1 193	2,5	144 700	3,0

NB : Votants, blancs et nuls et exprimés en % des inscrits.

Sources : ministère du Travail et nos calculs.

S'agissant des élections aux chambres d'agriculture et, plus précisément, du collège des salariés de la production agricole, soit principalement les salariés des exploitations agricoles, les résultats de la même consultation – celle de janvier 2013 – ont été utilisés pour les première et deuxième mesure de l'audience syndicale<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Olivier Jacod, « Les élections aux comités d'entreprise en 2005-2006 », Dares, *Premières synthèses / Premières informations*, n° 40.3, oct. 2008.

<sup>3</sup> Sur les particularités de ces élections, voir Jocelyne Hacquemand, Françoise Plet, « Les salariés des

Cela s'explique parce que ces élections ont lieu tous les six ans alors que la mesure de l'audience syndicale est établie – jusqu'à nouvel ordre – tous les quatre ans.

On observera enfin l'importance inégale des trois scrutins dont la mesure de l'audience syndicale additionne les résultats (voir tableau 3). Les élections aux comités d'entreprise (et, le cas échéant, DUP et DP) dominent largement : près des deux tiers des inscrits et près de 93% du résultat final, compte tenu de la très importante abstention lors des autres consultations. Autrement dit, les élections des TPE et des chambres d'agriculture n'interviennent que pour 7% des résultats finaux. Cette caractéristique s'est même accentuée depuis la première mesure de l'audience syndicale publiée en 2013.

**Tableau 3** : L'importance relative des trois scrutins différents dans la construction de la mesure de l'audience syndicale

	2009-2012		2013-2016	
	Proportion des inscrits (en %)	Proportion des suff. exp. (en %)	Proportion des inscrits (en %)	Proportion des suff. exp. (en %)
Elections CE, DUP, DP	61,3	89,8	63,6	92,9
Elections TPE	36,2	9,2	34,0	6,2
Elections des Chambres d'agri.	2,5	1,0	2,4	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : ministère du Travail et nos calculs.

## 2. L'évolution de la participation électorale

La faiblesse de la participation électorale est manifestement la première caractéristique des résultats des deux mesures successives de l'audience syndicale : 42,8 % de votants dans les deux cas (résultats étonnamment identique à une décimale après la virgule). En tenant compte des bulletins blancs et nuls, c'est même moins d'un électeur sur quatre qui a exprimé un choix syndical (et 34 % seulement en faveur des cinq confédérations « représentatives » historiques). En outre, une partie des salariés – hors fonction publique – n'ont pu participer à la mesure de l'audience syndicale, faute d'organisation d'élections professionnelles dans leurs entreprises respectives (il est vrai que quelque 40 % des entreprises concernées ne respectent pas l'obligation de mettre en place des institutions représentatives du personnel, craignant une sorte de « monstre juridique »)<sup>4</sup>. On peut estimer le nombre de ces salariés à près de six millions (selon l'INSEE, quelque 19,1 millions de salariés travaillent en effet dans le secteur privé au premier semestre 2017)<sup>5</sup>. Ce constat réduit d'autant plus l'ancrage social des organisations syndicales. Rapporté à ce dernier chiffre (19,1 millions de salariés), le taux d'implantation des syndicats dans le salariat (hors fonction publique) s'élèverait donc à 27,4 % de la population

exploitations agricoles dans les élections aux Chambres d'agriculture », *Strates*, n° 9, 1997. En ligne : <http://strates.revues.org/641>

<sup>4</sup> Cet étonnant rapport au droit du travail des employeurs explique que le code du travail français soit en chantier de façon quasi-permanente depuis quelques années. Le mot d'ordre est désormais à plus d' « agilité » avec ce dernier.

<sup>5</sup> INSEE, « L'emploi salarié augmente de nouveau solidement au premier semestre 2017 », *Informations rapides*, n° 153, juin 2017. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2863671>

concernée. Cela signifie que guère plus d'un quart des salariés ont choisi de s'exprimer ou ont eu la possibilité de voter en faveur d'une organisation syndicale lors de la mesure de l'audience syndicale qui, désormais, fonde la « représentativité » syndicale : autrement dit, une « représentativité » dont les trois-quarts des salariés sont donc exclus.

La faiblesse de la participation électorale que traduit de nouveau la seconde mesure de l'audience syndicale est toutefois trompeuse car elle masque des situations très contrastées. L'abstention est plombée en effet par deux scrutins : les élections TPE et celles des chambre d'agriculture. Dans le premier cas, plus de 9 électeurs sur 10 n'ont pas pris part au vote. Cela traduit le fiasco d'un scrutin inventé à la suite de la réforme de 2008 et qui – pratiqué hors sol – n'a pas rencontré son public. Déjà en 2012 l'abstention avait été très forte : près de 90 % d'abstentionnistes contre 93 % en 2016-2017. Il s'agit en effet d'une élection qui a lieu sur sigle syndical. On ne désigne pas des personnes ; on ne choisit pas entre des candidats, contrairement à ce qui se passe habituellement lors des élections professionnelles ou politiques et, même si en 2016-2017, ces élections, pour tenter de les rendre plus concrètes, ont été connectées avec la désignation de commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) déjà évoquées. Mais ces instances ne doivent être mises en place qu'au second semestre 2017 et les électeurs n'élisent pas directement leurs membres (ce sont les syndicats qui les désigneront librement et les remplaceront au besoin en fonction de leurs audiences électorales respectives). Autrement dit, les élections TPE doivent simplement départager des organisations syndicales que les électeurs ne connaissent pas nécessairement bien et qui ne sont pas implantées dans leur entreprise. Il n'est donc pas possible d'apprécier concrètement le rôle des représentants sortants comme on le ferait pour un délégué du personnel ou les membres d'un comité d'entreprise. On pourrait finalement parler d'une forme de démocratie sociale abstraite ou purement idéale.

Pour prévenir l'abstention, le ministère du Travail a déployé pourtant une campagne active, expliquant que ce scrutin doit permettre de « choisir de donner plus de poids à un syndicat et à son programme, notamment dans l'élaboration des conventions collectives, lors de la gestion d'organismes (sécurité sociale, assurance chômage ou organismes paritaires) et pendant les discussions avec l'Etat sur les grandes réformes sociales ». Il développait encore : « voter [aux élections TPE] c'est également participer à la désignation des syndicats qui siégeront [à compter de] juillet 2017 dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles qui (...) apporteront des conseils sur [les] conditions de travail. » Cela dit, ces enjeux, assez enchevêtrés et flous en même temps, n'ont guère convaincu les salariés des petites entreprises qui, dans leur immense majorité, se sont donc abstenus.

Les salariés des exploitations agricoles ont également faiblement participé aux élections des chambres d'agriculture en 2013. Approximativement un sur sept a voté. Si le bilan est un peu moins négatif que pour les élections TPE, il reste toutefois problématique.

Au contraire, la participation résiste mieux lors des élections aux comités d'entreprise (mais aussi DUP et DP). De la déconstruction de la mesure de l'audience syndicale, il apparaît que la participation à ces élections professionnelles organisées dans les entreprises – et liée à des problématiques qui leur sont propres – a mobilisé 62,7 %

des électeurs inscrits. Le chiffre est presque équivalent à celui que l'on peut calculer pour la période 2009-2012, correspondant à la première mesure de l'audience : 63,0 %. Ce niveau de participation s'avère toutefois légèrement inférieur à ceux qui caractérisaient les élections aux comités d'entreprise avant la réforme de 2008. En 2005-2006, lors des derniers résultats des élections aux comités d'entreprise qui ont fait l'objet d'une publication officielle, quelque 63,8 % des électeurs inscrits avaient voté. La participation était même supérieure à 64 % antérieurement (pour la période 1999-2005) et même à 65 % dans les années 1990<sup>6</sup>. En outre jusqu'au début des années 1980, la participation s'était maintenue au dessus des 70 %<sup>7</sup>. Une érosion de cette participation se poursuit donc plus ou moins lentement (historiquement des décrochages sont intervenus au début des années 1980 puis 1990). Cependant, sauf exception locale, le niveau de participation est encore assez majoritaire. Cela dit, si l'on tient compte des bulletins blancs et nuls, les audiences syndicales – *stricto sensu* – sont désormais inférieures à 60 % des électeurs inscrits : précisément 57,8 % lors de la mesure de la période 2013-2016.

### 3. L'évolution des audiences syndicales

La dernière mesure de l'audience syndicale a surtout retenu l'attention des médias et des commentateurs parce que la CGT est désormais seconde sur le podium syndical tandis que la CFDT occupe la plus haute marche<sup>8</sup>. Dès lors, cette dernière est régulièrement présentée comme « la première » organisation syndicale française. Si cette évolution croisée est bien réelle, il ne faut pas l'exagérer comme on va le voir. D'autant plus que, si l'on tient compte des élections propres à la fonction publique (en 2014), la CGT, tout en perdant des voix, demeure bien la première organisation syndicale française en termes d'audience électorale, tout en ne distançant que très faiblement la CFDT (il serait certainement plus juste de parler d'une sorte de duopole). Enfin, ces évolutions qui ont polarisé les commentaires masquent d'autres changements qui peuvent être plus importants encore.

Les tableaux 4 et 5 montrent les évolutions à l'œuvre entre la mesure de l'audience syndicale de 2009-2012 et celle de 2013-2016 mais aussi, plus spécifiquement, entre les élections TPE et celles des CE, DUP et DP de la même période.

Le tableau 4 est basé sur les audiences par rapport aux électeurs inscrits. Ce mode de calcul a été privilégié par rapport aux audiences en suffrages exprimés car il permet de tenir compte de l'abstention, de raisonner sur la base des implantations syndicales réelles et de mieux fonder la comparaison entre des scrutins de natures différentes.

Le tableau 5, plus synthétique, calcule les évolutions en termes d'indice (la base 100 renvoyant à la mesure de l'audience publiée en 2013 et aux scrutins qui ont permis

---

<sup>6</sup> Olivier Jacod, « Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004. Une étude de l'évolutions des implantations et des audiences syndicales », *Dares, Documents d'études*, n°137, 2008, p. 17-19.

<sup>7</sup> Dominique Labbé, *Les élections aux comités d'entreprise (1945-1993)*, Grenoble, CERAT, 1994, p. 14-18.

<sup>8</sup> Voir par exemple Michel Noblecourt, « Syndicalisme : la CFDT détrône la CGT de la première place », *Le Monde*, 31 mars 2017. Cet article du journaliste social du *Monde* – pourtant très limpide – évoquant un « séisme » syndical et opposant syndicalismes « réformiste » et « contestataire » a soulevé beaucoup de commentaires critiques.

de construire cette mesure). Naturellement, dans les deux tableaux, aucune évolution ne caractérise les élections concernant les salariés des exploitations agricoles puisqu'un seul et même scrutin a été utilisé pour construire les deux mesures de l'audience syndicale.

Les deux tableaux, 4 et 5, montrent que les évolutions entre les deux périodes 2009-2012 et 2013-2016 sont assez faibles en dépit des commentaires – ou démentis souvent passionnés et militants<sup>9</sup> – qui ont pu être effectués. Ils soulignent également la faiblesse des implantations électorales lors de certains scrutins, notamment les élections TPE. Tout en conservant la première audience à cette consultation, la CGT ne capte en effet que la voix d'un salarié sur 34 et la CFDT – seconde audience – la voix d'un salarié sur 53. Dès lors, leur « représentativité » respective dans le salariat des TPE apparaît dérisoire.

**Tableau 4** : Les audiences syndicales par rapport aux électeurs inscrits (en %)

	Mesure de l'audience		Salariés des TPE		Salariés de la prod. Agricole	CE, DUP, DP	
	2009-12	2013-16	2012	2016-17	2013	2009-12	2013-16
CGT	10,6	9,8	2,9	1,8	5,3	15,4	14,3
CFDT	10,3	10,4	1,9	1,1	3,5	15,6	15,7
FO	6,3	6,2	1,5	0,9	1,5	9,4	9,1
CFTC	3,7	3,8	0,7	0,5	2,0	5,6	5,5
CGC	3,7	4,2	0,2	0,2	2,2	5,9	6,4
UNSA	1,7	2,1	0,7	0,9	0,4	2,3	2,8
USS	1,4	1,4	0,5	0,3	0,0	2,0	2,0
autres	1,8	1,6	1,6	1,4	0,4	1,9	1,7

Sources : ministère du Travail et nos calculs.

**Tableau 5** : Evolution des audiences syndicales entre les deux mesures (indice base 100 en 2009-2012)

	Mesure de l'audience 2013-2016	Salariés TPE 2016-2017	CE, DUP, DP 2013-2016
CGT	93	61	93
CFDT	101	58	101
FO	98	61	98
CFTC	102	82	100
CGC	113	105	109
UNSA	125	122	123
USS	100	53	103
Autres	90	87	91

Sources : ministère du Travail et nos calculs.

<sup>9</sup> Voir par exemple Gérard Filoche, « Ne croyez pas au bobard que la CFDT est passée devant la CGT », *Huffingtonpost.fr*, 3 avril 2017. En ligne : [http://www.huffingtonpost.fr/gerard-filoche/cfdt-cgt-premier-syndicat\\_a\\_22023586/](http://www.huffingtonpost.fr/gerard-filoche/cfdt-cgt-premier-syndicat_a_22023586/)

Cela dit, la CGT est bien l'organisation qui recule le plus. En nombre de voix, elle perd les quatre dixièmes de celles-ci aux élections TPE entre 2012 et 2016. Mais, globalement, si l'on prend en compte la mesure de l'audience, elle limite les pertes à 4 % de ces mêmes voix, alors même que le nombre d'électeurs inscrits augmente. Toutes les autres organisations augmentent leur volume en voix. Mais, contrairement aux apparences, le gain le plus important n'est pas réalisé par la CFDT (+ 5 %) mais par la CFTC (+ 6 %) et, surtout, la CGC (+ 17 %) et, plus encore, l'UNSA (+ 30 %). En nombre de voix, les gains de l'UNSA sont comparable à ceux de la CFDT (+ 65 000). Mais les différences en termes de pourcentage s'expliquent parce que le « capital » de départ de cette dernière était beaucoup plus fort que celui de la première.

On notera que toutes les progressions concernent les élections des CE (ainsi que DP et DUP). Il s'agit donc des élections organisées dans les entreprises, animées par les équipes syndicales internes à celles-ci et aux enjeux avant tout locaux. Au contraire, lors des élections TPE, toutes les organisations perdent des voix avec deux exceptions toutefois : la CGC maintient son audience et l'UNSA gagne plus de 6 500 voix. Si cela confirme une vision et analyse duale des élections professionnelles (les unes internes à l'entreprise, les autres externes comme les élections TPE et, antérieurement, les élections prud'homales), analyse selon laquelle les premières sont plus mobilisatrices que les secondes en raison d'enjeux plus immédiats et perceptibles par les salariés tandis que les secondes se joueraient en termes d'image et avantageraient les organisations à la plus forte notoriété, en 2016-2017, les élections TPE ont été en réalité défavorables à l'organisation la plus connue (la CGT) et ont bénéficié à une organisation relativement nouvelle, voire assez confidentielle et lovée dans certaines niches professionnelles : l'UNSA<sup>10</sup>. Autrement dit, pour sa seconde édition, cette élection s'est bien moins jouée dans les rues ou sur les marchés, via des tractages par exemple – comme il peut être dit ou écrit parfois – parce que l'UNSA a des équipes plus réduites que d'autres mais par une communication très ciblée, une campagne ajustée à certaines catégories d'électeurs et à leurs attentes. C'est aussi une organisation qui n'est pas représentative au plan national qui s'est manifestement le plus mobilisé et a le mieux paramétré sa campagne alors que des confédérations plus anciennes ou plus établies se seraient moins engagées ou de façon plus dispersée.

Il importe par ailleurs de relativiser le succès de la CFDT. D'une part – et cela n'est jamais évoqué – parce qu'elle avait déjà doublé la CGT lors des élections aux CE à l'issue de la première mesure de l'audience (voir le tableau 5). Cela signifie que, dans les entreprises, la CFDT était déjà la première, certes d'une courte tête. D'autre part, la progression de la CFDT entre les deux périodes 2009-2012 et 2013-2016 se révèle très faible. Certes, la confédération, comme déjà évoqué, gagne quelques dizaine de milliers de voix, mais son taux d'implantation électorale par rapport aux électeurs inscrits ne progresse que d'un dixième de point (10,4 % contre 10,3 %). Autant parler de stabilisation. Par contre la CGT recule plus fortement (six dixièmes de points) et se retrouve en dessous de la barre symbolique des 10 %. S'il ne s'agit pas pour autant d'une déroute, c'est bien le signe d'une érosion d'un type de

---

<sup>10</sup> Concernant cette grille d'analyse ici discutée, voire Karel Yon, « Malaise dans la représentativité syndicale », *Terrains de luttés*, 6 avril 2017. En ligne : [ttp://terrainsdeluttés.ouvaton.org/?p=6160](http://terrainsdeluttés.ouvaton.org/?p=6160). Une version de ce texte a été également publiée par *Le Monde diplomatique*, juin 2017.



syndicalisme, même si la pratique de la CGT, selon les lieux et les secteurs d'activité, est loin d'être monolithique. En outre, c'est bien lors des élections aux CE que l'écart se creuse entre les deux confédérations. Si bien des commentateurs ont exagéré en relevant la victoire d'un syndicalisme « réformiste », d'autant plus que celui-ci est largement partagé par toutes les organisations, lors des élections intervenues dans les entreprises au cours de la période 2013-2016, les électeurs ont manifestement bien sanctionné un type de syndicalisme plus contestataire que les autres, voire plus ou moins désorienté compte tenu des vicissitudes qu'a connue la gouvernance de la CGT depuis la fin de l'ère Thibault<sup>11</sup>.

Mais tant lors des élections TPE que lors de celles des CE, ce sont la CGC et l'UNSA – soit des organisations minoritaires et adeptes d'un syndicalisme de type professionnel sinon catégoriel – qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Les indices du tableau 5 l'indiquent clairement. Par rapport aux électeurs inscrits, l'audience de la CGC augmente de 13% et celle de l'UNSA d'un quart tandis que la CFDT, FO, la CFTC et l'USS stagnent et la CGT chute.

Ce recul de la CGT était « prévisible » selon Karel Yon<sup>12</sup>. Il est vrai qu'elle survient à l'issue d'une période marquée par de nombreux déboires électoraux de la CGT dans de grandes entreprises : Orange, La Poste, EDF, Air France, RATP, Renault... Si un type de syndicalisme doit être interrogé, notamment le choix, plus ou moins par défaut, d'un retour à ce que l'on qualifie désormais de « radicalisation », tournant la page des années Thibault, des causes plus structurelles jouent également. Le déclin de l'industrie et des emplois d'ouvriers, plus au fond l'éclatement du monde ouvrier, la montée de postes intermédiaires ou d'encadrement, défavorisent la CGT et, en prise avec elle, une culture ouvrière dont elle se nourrissait. De même, la CGT reste trop implantée dans le secondaire et les entreprises semi-publiques et ne se déploie pas assez vite dans le tissu des entreprises de services ou du commerce. La sociologie de ces secteurs, avec des emplois plus féminisés et des salariés mieux formés, profite à la CFDT, mais aussi à l'UNSA et à la CGC, davantage ouvertes à ces transformations et au nouveau contexte idéologique qui sous-tend ces changements. La CGT a aussi plus de mal à s'adapter à la « péémisation » de l'économie, qui oblige les équipes syndicales à se convertir à plus de réalisme et à faire un important travail de terrain pour exister dans des entreprises de petite taille. En 2014-2015, l'affaire Lepaon a également terni l'image de la CGT même si elle n'est sans doute qu'une cause secondaire – et conjoncturelle – du reflux de la CGT. Mais derrière celle-ci, comme déjà évoqué, c'est aussi un problème de gouvernance qui était en cause.

Enfin, depuis 2013, la CGT a perdu officiellement au moins 40 000 adhérents sur les 600 000 qu'elle revendique – notamment au sein de ses fédérations des cheminots, des postes et télécommunications, de l'énergie – et cela a fragilisé ses équipes<sup>13</sup>. Mais cette dernière caractéristique vaut probablement aussi pour la CFDT, peu bavarde sur l'évolution de ses propres effectifs depuis quelques années. Cela explique sa relative stagnation électorale, d'autant plus que ses équipes sont

---

<sup>11</sup> Bernard Thibault a été secrétaire général de la CGT, de 1999 à 2013. Ayant échoué à régler sa succession, il est remplacé par Thierry Lepaon (2013-2015) puis Philippe Martinez (depuis 2015).

<sup>12</sup> Karel Yon, *op. cit.*

<sup>13</sup> Voir Leila de Cormarmond, « Les effectifs de la CGT continuent de s'effriter », *Les Echos*, 4 avril 2017.

fortement institutionnalisées, soit absorbées par de multiples tâches juridiques et militantes qui les éloignent nécessairement des salariés de base. Dominique Labbé avait très justement exposé cette situation dans une analyse des élections aux CE dans les années 1990 et le phénomène a manifestement perduré sinon s'est aggravé : « Depuis une vingtaine d'années, on observe une certaine politisation du mandat professionnel dans les grandes entreprises. De porte-parole, le représentant du personnel est progressivement devenu un mandataire général, un professionnel de la représentation. Les représentants sont devenus des institutions »<sup>14</sup>. Il reprenait aussi une observation de Daniel Labbé et François Perrin : « Les militants syndicaux sont au milieu de la classe ouvrière comme les députés dans leur circonscription »<sup>15</sup>. Dominique Labbé poursuit : « L'institutionnalisation et la professionnalisation du mandat s'observent dans de nombreuses entreprises où la gestion du CE, la participation et la négociation permanentes isolent les syndicalistes de leurs adhérents et de leurs mandants. Cette évolution — par rapport à la philosophie première des élections professionnelles — peut expliquer la crise des syndicats, la montée rapide de l'abstention et son parallélisme avec le phénomène constaté lors des élections politiques »<sup>16</sup>.

En revanche, l'argument de la répression ou des pressions des employeurs dont seraient l'objet les syndicalistes, notamment ceux de la CGT pour les dissuader de candidater aux élections professionnelles – argument souvent invoqué par l'organisation elle-même, l'USS<sup>17</sup> ou des sociologues<sup>18</sup> – paraît plus discutable. On rappellera d'abord que les employeurs sont bien souvent devenus les premiers financeurs du syndicalisme en France. Diverses réformes – co-produites par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics – sur la question du financement du syndicalisme en témoignent<sup>19</sup>. Par ailleurs, à l'heure du développement de la négociation d'entreprise, les employeurs sont en quête d'interlocuteurs syndicaux et cherchent à les pérenniser dans leurs fonctions (alors que le militantisme se tarit), quels qu'ils soient, et ils préfèrent habituellement traiter avec « leurs » délégués (comme il est souvent dit) qu'ils connaissent – et qu'ils pensent maîtriser – de longue date, CGT ou pas.

En un autre sens, participer massivement aux élections TPE aurait été un excellent moyen de contourner cette répression si elle existe. Comme a pu le souligner Guy Groux, « s'il n'est jamais aisé de se syndiquer (...), le vote qui pouvait être fait par correspondance ou par voie électronique [lors des élections TPE], n'est-il pas un moyen de pallier ce genre de difficultés, d'exprimer un point de vue, de prendre part à une grande manifestation de la démocratie sociale ? N'est-il pas au fond, un droit

---

<sup>14</sup> Dominique Labbé, *op. cit.*, p. 17.

<sup>15</sup> Daniel Labbé, François Perrin, *Que reste-t-il de Billancourt ?*, Paris, Seuil, p. 289. La thèse de l'institutionnalisation du syndicalisme a été développée par Gérard Adam notamment dans *Le pouvoir syndical*, (Paris, Dunod, 1983) et dans plusieurs articles (par exemple : "Les syndicats, un pouvoir excessif ?", *Droit social*, janvier 1984, p 2-4). L'auteur estime qu'il s'est formé une « technocratie de militants » et que le syndicalisme est devenu « un service public à gestion privée ».

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Voir Christian Mahieux, « France. A propos de la représentativité syndicale. Une analyse partant du terrain », *La brèche / A l'encontre*, 11 avril 2017, p. 10.

En ligne : <https://alencontre.org/europe/france/france-a-propos-de-la-representativite-syndicale-une-analyse-partant-du-terrain.html>

<sup>18</sup> Voir Karel Yon, *op. cit.*

<sup>19</sup> Sur le sujet, voir par exemple Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, « Le financement des partenaires sociaux après la loi Sapin du 5 mars 2014 », *Droit social*, n° 3, mars 2017, p. 255-264.

qui peut être le plus commodément utilisé et dès lors pourquoi tant de salariés concernés ne le font pas ? »<sup>20</sup> Et de mettre en cause une offre syndicale pléthorique et peu intelligible ainsi que des syndicats qui, en dépit d'un mot d'ordre partagé concernant la « proximité » avec les électeurs, s'en seraient éloignés. Guy Groux invite donc « les syndicats de se questionner sur eux-mêmes. Et sur les difficultés qu'ils ont pour être reconnus par des salariés (...) en situation souvent difficile. »<sup>21</sup>

Au total, la mesure de l'audience syndicale publiée en mars 2017 a manifestement fait bouger le paysage syndical. La longue érosion de la CGT a conduit la CFDT à prendre le leadership syndical dans le secteur privé. Mais cette évolution était déjà en germe sinon caractérisait déjà la mesure de l'audience syndicale publiée en 2013. Par ailleurs, des organisations telles la CGC et l'UNSA ont nettement consolidé leur position, tentant d'affirmer la place d'un syndicalisme de « troisième type » ou de « troisième force ». Cela étant, les élections TPE, contribuant à la construction de la « mesure », demeure très faiblement participationniste. De même, la caractéristique première de la « mesure » demeure l'abstention. Sans compter les « pans entiers [du salariat qui] sont ignorés des calculs de représentativité syndicale. »<sup>22</sup> Pour Christian Mahieux, ancien dirigeant de l'union syndicale Solidaires : « c'est en notre sein, dans notre fonctionnement, dans nos pratiques (...), qu'il faut rechercher les solutions. »<sup>23</sup>

---

<sup>20</sup> Guy Groux, « Elections professionnelles dans les TPE: fragilité salariale, fragilité syndicale », Telos, 16 février 2017. En ligne : <https://telos-eu.com/fr/societe/social-et-societal/elections-professionnelles-dans-les-tpe-fragilite-.html>

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Christian Mahieux, *op. cit.*

<sup>23</sup> *Ibid.*